



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 janvier 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-1-6-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA MONTAGNE

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU COL DE LA SCHLUCHT.

Résumé : Dans le cadre de l'aménagement du Col de la Schlucht, il est proposé :

- d'attribuer une subvention de 1 M€ au Département des Vosges, maître d'ouvrage de cette opération,
- d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Agriculture, Environnement et Cadre de Vie lors de la réunion du 29 novembre 2019.

Le Col de la Schlucht est un site emblématique de la grande crête, très fréquenté en toutes saisons, puisqu'il constitue une porte d'entrée vers la vallée de Munster et plus globalement vers le Haut-Rhin.

Il constitue également un carrefour routier entre la RD 417 assurant la liaison Est-Ouest et les RD61 vers le nord et RD430 vers le sud, supports de la route des crêtes qui joue un rôle touristique majeur pour le massif des Vosges. C'est également un lieu de transit interrégional entre les versants alsacien et lorrain, utilisé quotidiennement comme liaison entre les deux versants.

C'est enfin un lieu de contemplation, de restauration, d'hébergement, de loisirs, de départs de randonnées et une station de ski. A cet égard, le Col de la Schlucht, situé environ aux deux tiers sur le territoire des Vosges mais débordant pour un tiers sur la commune de STOSSWIHR, représente un enjeu majeur pour le Département du Haut-Rhin dans les domaines touristique, environnemental et de l'attractivité.

Le Département des Vosges, maître d'ouvrage de l'opération de requalification et de restructuration du Col de la Schlucht, a engagé l'ensemble des dépenses. Les travaux devraient être achevés en janvier 2020.

Ce projet présentant un intérêt pour l'attractivité du Département du Haut-Rhin, il a été décidé lors de sa séance du 12 décembre 2013, de soutenir cette opération en affectant à sa réalisation une somme forfaitaire maximale d'1 M€.

Cette subvention sera affectée d'une part aux travaux routiers réalisés sur le domaine public haut-rhinois, d'autre part à la réalisation des aménagements du site présentant une vocation touristique et/ou culturelle, tels que ceux afférents à la réhabilitation du bâtiment Le Tétrás.

1. Objectifs de l'opération de requalification du site

Le projet vise les objectifs suivants :

- affirmer la notion de col,
- affirmer la vocation de point de vue vers les versants alsacien, lorrain et au-delà,
- maintenir et relancer les activités suivantes : remontées mécaniques, ski de fond,... et celles qui y sont associées (boutique, restaurant, hôtel...),
- améliorer la qualité de l'offre en faveur du tourisme durable,
- valoriser le patrimoine bâti et ses abords,
- réorganiser les infrastructures, restructurer les espaces publics et les intégrer dans le paysage.

2. Contenu du programme de requalification

Le programme d'aménagement a permis la réalisation des travaux suivants :

- **tracé routier** : aménagement du carrefour entre la RD417, déviée de son tracé initial,
- **stationnement** : la restructuration a été réalisée à proximité des établissements en entrée de station, dans des parkings répartis de part et d'autre de la RD61. En sus des places véhicules légers, un espace accueille une quinzaine de places moto et des stationnements pour cars. Par ailleurs, deux dépose-minutes, destinés aux cars et à la navette des crêtes, sont aménagés à proximité immédiate du cœur de station,
- **paysager** : l'unité paysagère des chaumes sera développée à travers l'ensemble du site afin de recréer des liens de nature de part et d'autre et de favoriser la création de corridors écologiques,
- **réseaux secs** (éclairage public, électricité, téléphone et réseau câblé), **humides** (assainissement et distribution de l'eau) et **équipements liés à la gestion des déchets**,

- **le Tétrás**, bâtiment emblématique, visible sur l'ensemble du site : sa requalification a été conçue comme une vitrine innovante afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique du site. Il est intégré à l'espace piéton et abrite les services suivants :
 - o **le pôle accueil touristique et le centre d'interprétation du Massif**, composé de 2 espaces : 150 m² dans le bâtiment Tétrás et 136 m² dans la halle couverte.
Différents acteurs devraient se partager cet espace destiné à l'accueil, à l'information et à la sensibilisation des publics :
 - les offices de tourisme de la Vallée de Munster et de Gérardmer,
 - le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV),
 - les acteurs socio-professionnels pour créer des produits touristiques combinés.
 - o la brasserie, développée sur 2 niveaux,
 - o les accompagnateurs en montagne et l'école de ski ,
 - o un magasin de souvenirs et la location de skis,
 - o la salle hors sac et les sanitaires destinés au public.

Le Département des Vosges est en pourparlers avec La Belle Montagne, seul candidat pour la gestion de l'ensemble du site (hors accueil et interprétation) sous forme de concession.

3. Financement et coût de l'opération

Le coût total est estimé à 7 138 483 M€ HT. Cette opération est financée dans le cadre de la politique Massif des Vosges, selon le plan de financement prévisionnel (*arrondi à 7,14 M€*) suivant :

Financeurs	Participation en %	Financement en HT et en €
Europe – Crédits FEDER	9,88	705 715
Etat – Crédits FNADT	8,79	627 946
Région Lorraine	6,48	462 563
Région Alsace	5,95	424 998
Agence de l'Eau	2,81	200 280
Département du Haut-Rhin	14,01	1 000 000
Département des Vosges	52,08	3 718 498
Montant global	100	7 140 000

Une convention sera conclue dans ce cadre, avec pour objet :

- d'une part, d'autoriser le Conseil départemental des Vosges, à titre de régularisation, à aménager et à occuper temporairement le domaine public routier départemental, tout en fixant les modalités de cette occupation et de la remise des ouvrages à son terme au Département du Haut-Rhin,
- d'autre part, d'arrêter les modalités du soutien financier du Département du Haut-Rhin à l'opération de requalification du Col de la Schlucht.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- d'attribuer une subvention de 1 M€ au Département des Vosges, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du Col de la Schlucht,

Cette subvention sera versée conformément aux modalités de paiement prévues par la convention.

- d'approuver la convention y afférente, jointe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer,
- d'autoriser, à titre de régularisation, le Département des Vosges à aménager et à occuper temporairement le domaine public routier départemental, , dans les conditions fixées par la convention précitée,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F243, chapitre 204, fonction 94, nature 204132, code programme 2892 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT